

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE SPÉCIALE DU 11 OCTOBRE 2016

Session spéciale du conseil, sous la présidence de M. Noël Landry, maire, tenue le 11 octobre 2016 à 10 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1
Monsieur Yvan Tremblay, conseiller du district 2
Madame Amanda Hamel, conseillère du district 4
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5

Absences

Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Madame Sylvie Lapointe, conseillère du district 6

Est également présent M. René Roy, technicien à la direction et au greffe.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Règlements d'emprunt numéros 207-2015 et 208-2015, acceptation d'une offre.**
- 5) **Emprunt par billets d'un montant total de 1 138 000 \$, règlements d'emprunt 2017-2015 et 208-2015.**
- 6) **Adoption de la programmation des travaux présentés dans le cadre du Programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2014-2018 (TECQ).**
- 7) **Période de questions.**
- 8) **Séance close.**

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2016-10-5733

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par la conseillère Amanda Hamel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Règlements d'emprunt numéros 207-2015 et 208-2015, acceptation d'une offre.

Résolution 2016-10-5734

Il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu unanimement :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 18 octobre 2016 au montant de 1 138 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 207-2015 et 208-2015. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

61 500 \$	2,04000 %	18 octobre 2017
62 900 \$	2,04000 %	18 octobre 2018
64 600 \$	2,04000 %	18 octobre 2019
66 000 \$	2,04000 %	18 octobre 2020
883 000 \$	2,04000 %	18 octobre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Emprunt par billets d'un montant total de 1 138 000 \$, règlements d'emprunt 207-2015 et 208-2015.

Résolution 2016-10-5735

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Cookshire-Eaton souhaite emprunter par billet un montant total de 1 138 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
207-2015	805 000 \$
208-2015	333 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par la conseillère Amanda Hamel et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 138 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 207-2015 et 208-2015 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 18 octobre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	61 500 \$
2018	62 900 \$
2019	64 600 \$
2020	66 000 \$
2021	67 700 \$ (à payer en 2021)
2021	815 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Cookshire Eaton émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 octobre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 207-2015 et 208-2015, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Adoption de la programmation des travaux présentés dans le cadre du Programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2014-2018 (TECQ).

Résolution 2016-10-5736

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant

directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Période de questions.

Aucune.

8) Levée de la séance spéciale.

Résolution 2016-10-5737

Proposé par la conseillère Amanda Hamel, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 10 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Noël Landry
Maire

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier